

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXV

BEAUCEVILLE—MAI 1919

No 5

LES DRAPEAUX ARBORES

Dans la province de Québec

ARMES ET EMBLEMES

Nous avons cru utile de recueillir tout ce que nous avons pu trouver d'intéressant sur les origines des différents drapeaux qui ont été arborés dans la province de Québec, soit privément, soit officiellement, avant la conquête, et depuis l'occupation du pays par les Anglais.

Le drapeau, a dit un de nos orateurs, c'est l'image resplendissante de cette chose sacrée si spéculative et si réelle à la fois, pour laquelle on vit et on meurt ; le drapeau, c'est la patrie ! Lorsque nous le voyons flotter, quelque chose de profond nous remue dans le cœur pour remonter jusqu'à nos yeux, car ses couleurs rappellent tout ce qui donne du prix à la vie : pères, mères, foyers, croyances, gloires. Enfin, c'est le passé, le présent et l'avenir de chacun.

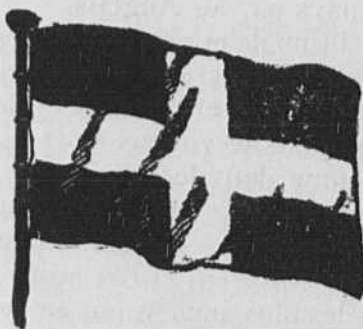
Les peuples les plus anciens ont eu des drapeaux. L'histoire sainte nous a conservé le souvenir des enseignes affectées aux douze tribus d'Israël ; chacune d'elles avait une couleur et un signe symbolique qui lui était propre. Les drapeaux des Égyptiens portaient l'image de leurs dieux ou des symboles de leurs princes. Ceux des Grecs portaient

différentes lettres de l'alphabet ; ceux des Romains étaient décorés de l'aigle, du minotaure, etc.

LES DRAPEAUX FRANÇAIS

Les premiers drapeaux des Francs furent faits à l'imitation des drapeaux romains. En 498, la chape de saint Martin, faite d'un voile de taffetas bleu, avec l'image du saint, devint l'enseigne de la nation française. Sous le règne de Louis VI, en l'année 1108, paraît l'oriflamme de saint Denis, couleur de feu, dont on fait remonter l'origine à Dagobert. (1)

Postérieurement, le roi de France portait sur ses enseignes la croix rouge, qui était peut-être celle de Pierre l'Érmite et celle des Croisés, tandis que l'Angleterre arborait la croix blanche. Mais ces signes furent intervertis à l'époque de la guerre de Cent Ans. Les Bourguignons, alliés des Anglais, prirent la croix rouge de saint André ; les Armagnacs, représentant le parti national français, la croix blanche. Cette dernière fut adoptée par Charles VII, qui traversa d'une croix blanche l'ancienne bannière des ducs de France : d'azur au semis de fleur de lis d'or (2).



LE DRAPEAU DE CHAMPLAIN

La tradition monarchique, en France, semble avoir été

(1) Cf. Bescherelle, aîné : Dictionnaire National.

(2) Dictionnaire Larousse illustré, vol. 3

que sur les navires marchands le pavillon antérieur au pavillon blanc était bleu traversé par une croix blanche. Il est vrai que Champlain ne fait pas mention de ce drapeau dans ses écrits, mais il le signale néanmoins dans la grande carte qui se trouve à la fin du troisième volume de ses oeuvres. En effet, deux navires, dessinés par lui, portent le drapeau marchand de l'époque traversé par la croix blanche (3).

Inspirés sans doute par cette tradition, bon nombre de citoyens firent revivre le drapeau de Champlain aux fêtes inoubliables du troisième centenaire de la fondation de Québec. Ce drapeau bleu, traversé d'une croix blanche, figurait au mât principal du fac-simile du vaisseau de Champlain le "Don de Dieu", construit pour cette mémorable fête du souvenir. On le vit aussi flotter sur plusieurs édifices publics et privés de la vieille capitale. (4)

Les armes de l'ancien royaume de France, le pays d'origine de la plupart des habitants de la province de Québec, sont comme suit : "d'azur à trois fleurs de lis d'or", avec le cri de guerre : Montjoye Saint Denis !

DRAPEAUX DES REGIMENTS FRANCAIS

Chaque régiment qui est venu au Canada, à part de celui de Carignan, qui ne portait que le drapeau blanc, avait un drapeau de couleur ou d'ordonnance et un drapeau blanc colonel chargé d'une croix blanche, avec ou sans fleur de lis.

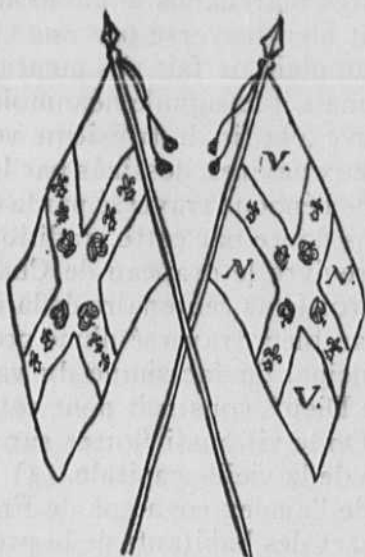
Monsieur Ernest Gagnon, dans son volume : "Choses d'autrefois", a emprunté la description de ces drapeaux à l'abrégé de la carte militaire de France que lui avait communiqué Monsieur de Bonnechose. (5). Monsieur Charles Huot a bien voulu préparer les dessins que nous donnons ici.

(3) Cf. *Oeuvres de Champlain*, 2^{ème} édition, publiée par l'abbé Laverdière, en 1870. Cette grande carte, qui se trouve à la fin du 3^{ème} volume, est intitulée: "Carte géographique de la Nouvelle-France faite en 1612, par le Sieur de Champlain, capitaine ordinaire pour le Roy en la marine."

(4) Les dessins de ce drapeau, de même que ceux de plusieurs autres qui furent arborés à cette occasion, avaient été préparés par M. Charles Huot, artiste-peintre. Cf. *L'Action Sociale Catholique*, mois de juillet, 1908.

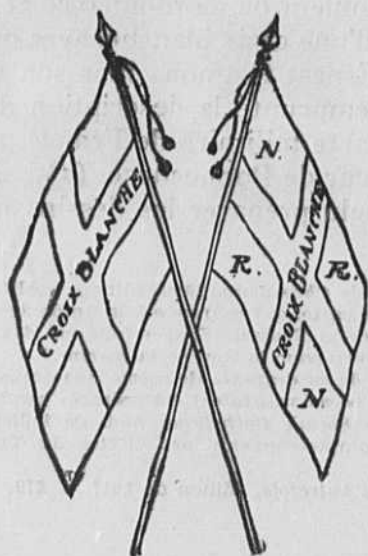
Voir aussi le volume-souvenir des "Fêtes du Troisième Centenaire de Québec", page 71.

(5) Cf. *Choses d'Autrefois*, édition de 1917, p. 279.



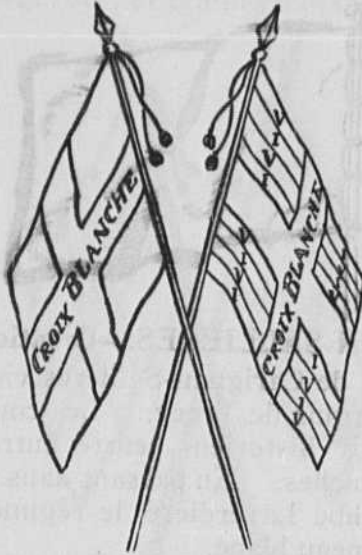
LA REINE.—Création en 1661.

Six drapeaux, dont un blanc colonel, et cinq d'ordonnance, vert et noir, par opposition, et les croix blanches semées de fleur de lis d'or, avec quatre couronnes d'or au milieu.



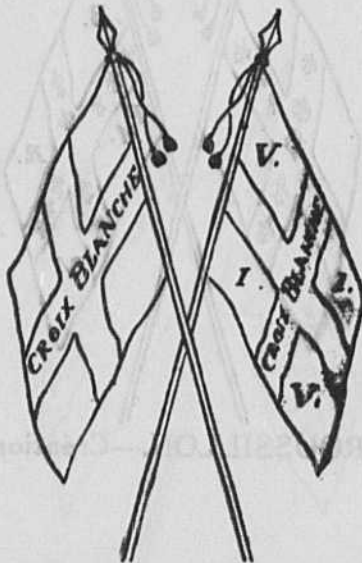
LA SARRE.—Création en 1651.

Trois drapeaux, dont un blanc colonel et deux d'ordonnance, rouge et noir par opposition, et croix blanche.



BERRY.—Création en 1684.

Trois drapeaux, dont un blanc colonel et deux d'ordonnance, violet et isabelle, par opposition, rayés, et croix blanche.



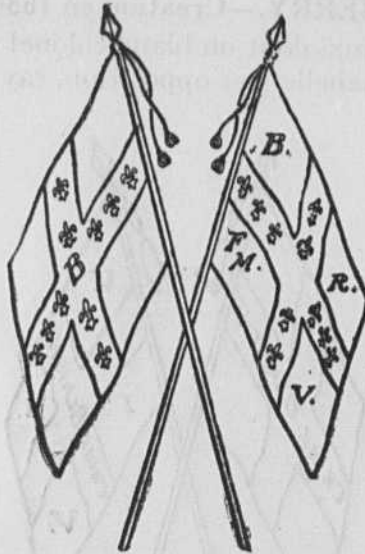
GUYENNE.—Création en 1684.

Trois drapeaux, dont un blanc colonel et deux d'ordonnance, vert et isabelle, par opposition et croix blanche.



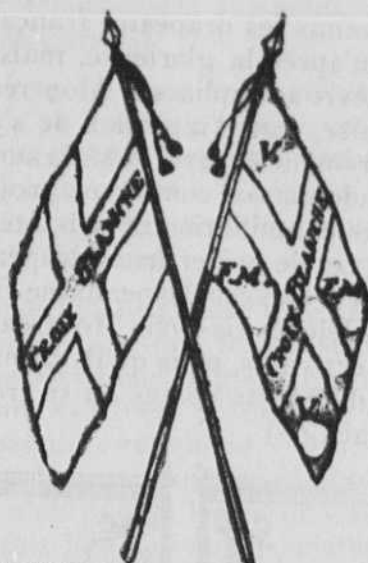
CARIGNAN-SALLIERES.—Création en 1636.

Le régiment de Carignan-Sallières vint en Canada en 1664, avec le marquis de Tracy. Les couleurs de ce drapeau d'après nos historiens, entre autres M. Benjamin Sulte, étaient blanches. En passant dans notre pays affirme Monsieur l'abbé Laverdière, le régiment de Carignan conserva son drapeau blanc.



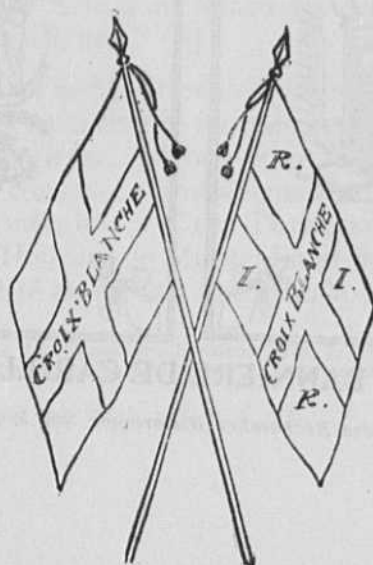
ROYAL-ROUSSILLON.—Création en 1655.

Trois drapeaux, dont un blanc colonel et croix blanche semée de fleurs de lis, ainsi qu'aux deux drapeaux d'ordonnance, bleu, rouge, vert et feuilles mortes, par opposition.



LANGUEDOC.—Création en 1672.

Trois drapeaux, dont un blanc colonel et deux d'ordonnance, violet et feuilles mortes, par opposition, et croix blanche.

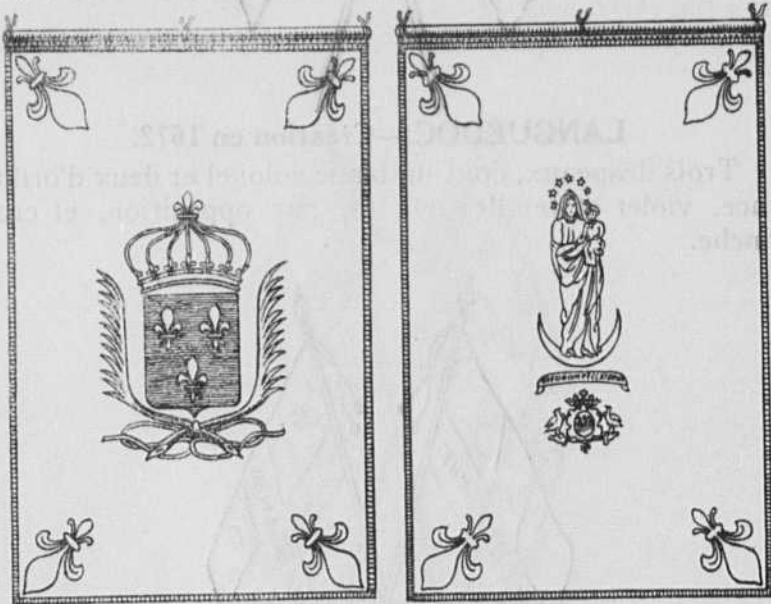


BEARN.—Création en 1684.

Trois drapeaux, dont un blanc colonel et deux d'ordonnance, isabelle et rouge, par opposition, et croix blanche.

* * *

Que sont devenus les drapeaux français après la conquête On sait qu'après la glorieuse, mais inutile bataille de Sainte-Foy, Lévis se replia sur Montréal, avec le reste de l'armée française, dans l'intention de s'y fortifier et de défendre désespérément le pays. Mais sur l'ordre de Vaudreuil, Lévis abandonna son courageux projet, et pour épargner à ses troupes l'humiliation et la honte, il leur ordonna le 8 septembre 1760, de brûler leurs drapeaux. Monsieur P. G. Roy est d'avis que ces drapeaux ne furent pas brûlés dans l'île Sainte-Hélène, vis-à-vis Montréal, comme le prétendent certains écrivains, mais qu'ils furent brûlés dans la ville même, aux différents postes où se trouvaient campés les soldats français. (6)



LA BANNIERE DE CARILLON

(6) Cf. *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. 5, p. 309.

Outre les drapeaux dont nous venons de lire la description, une tradition, assez contredite, toutefois, nous dit qu'il se trouvait un autre étendard sur l'énorme ligne d'abattis qui servait de retranchement aux soldats français à la glorieuse bataille de Carillon.

L'histoire de cette bannière a été écrite par Monsieur Ernest Gagnon. (7) Avant de mourir, cet écrivain consciencieux a publié des notes supplémentaires et explicatives dans son livre si intéressant : "Choses d'Autrefois", édition de 1917. Il désigne cette bannière sous le titre de "Prétendu drapeau de Carillon".

Ce n'est par le lieu de refaire ici le récit de la découverte de cette bannière. Nous ferons seulement remarquer en passant, avec Monsieur Gagnon, que ce qu'on a nommé jusqu'à ces dernières années le "drapeau de Carillon", n'est qu'une simple bannière religieuse. Mais, comme nous l'écrivait Monsieur Ernest Gagnon, en 1901, "que cette bannière ait vu ou n'ait pas vu le feu de Carillon et de Saint-Frédéric, et je suis loin de vouloir rejeter la tradition à ce sujet, son histoire est telle qu'elle rappellera toujours le célèbre combat du 8 juillet 1758. En tout cas, elle est bien catholique et bien française cette relique d'un passé glorieux, et elle évoque d'une manière absolue le souvenir du Royaume des lis d'où sont venus les premiers fondateurs de la nation canadienne." (8)

Ajoutons que la tradition de l'intervention de la Sainte-Vierge, en cette mémorable journée, est aussi ancienne que la bannière elle-même. Voici pour le prouver un couplet d'une chanson composée probablement au lendemain de la victoire de Montcalm. C'est Parkman lui-même qui la cite dans son "Histoire de Montcalm et de Wolfe", ouvrage si bien documenté et qui fait autorité. (9)

(7) Cf. *Annales des Canadiens-Français*, vol. I.

(8) Cf. *le Soleil* du mois de juin 1901, "Le drapeau de Carillon et les Zouaves Pontificaux".

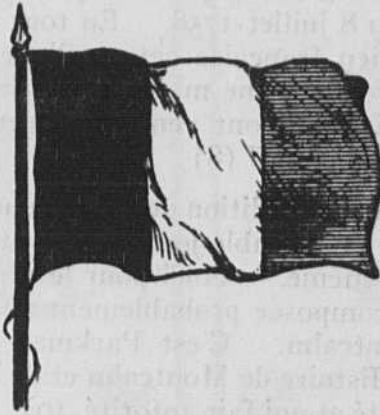
(9) Cf. *Montcalm and Wolfe*, vol. II, p. 113.

L'aumônier fit l'exhortation,
Puis il donna l'absolution ;
Aisément cela se peut croire.
Enfants dit-il, animez-vous !
L'bon Dieu, "Sa Mère",
Tout est pour vous !

Le poète Zidler, se basant sur cette tradition que la bannière dite de Carillon était sur les remparts dressés à la hâte pour arrêter l'armée anglaise, a écrit les vers suivants. (10)

Nous brisâmes le choc des montagnards d'Écosse,
Tandis que dans le vent des balles, redressé,
S'enflait notre étendard d'azur fleurdelisé,
Où la Vierge en ses bras tient l'Enfant qui nous aide,
Et maintenant, là-bas, l'Anglais s'éloigne et cède. . . .

La bannière de Carillon est conservée à l'Université Laval de Québec. Chaque année, ce vieil étendard, précieusement enroulé sur sa hampe, est porté dans les rangs de la procession de la Société Saint-Jean-Baptiste, par les zouaves de Québec.



LE DRAPEAU DE LA FRANCE

(10) Cf. "Le Cantique du doux parler", par Gustave Zidler, page 138.

Un journal de France, "L'Indépendant de L'Orme", a publié en 1916 l'article suivant sur les origines du drapeau tricolore. Cette description, conforme aux données de l'histoire, nous prouve que les trois couleurs adoptées par la Révolution triomphante sont bien françaises et bien antérieures à cette époque si tourmenté de l'histoire de France. "Ces trois couleurs, dit-il, figuraient depuis le quinzième siècle sur les drapeaux de la Maison du Roy. Le rouge avait été emprunté à l'oriflamme de saint Denis, le bleu à la chape de saint Martin, l'un des patrons de la France. Quant au blanc, il fut adopté sous Charles VI pour distinguer nos drapeaux de ceux des Anglais, avec lesquels nous étions en guerre ! Ceux-ci avaient abandonné la couleur blanche, qui était celle de leur patron, saint Georges, pour prendre le rouge, qui rappelait notre oriflamme, afin d'affirmer leur droit de souveraineté sur la France. L'exactitude de ces renseignements, reproduits par Larousse, a été vérifiée et mise hors de doute par l'excellent travail de Gustave Desjardins sur les drapeaux français, publié par lui après la Commune, d'après des documents authentiques conservés aux Archives de Versailles et à Paris. Au reste, il suffit d'ouvrir les "Anciens États de la France" pour être édifié complètement sur ce point. Dans "l'État de la France" dédié au Roy en l'année 1694, nous lisons ceci au chapitre des colonels généraux : "Le Colonel Général, à cause de sa charge, met derrière l'écu de ses armes quatre ou six drapeaux des couleurs du Roy, qui sont blanc, incarnat et bleu".

* * *

Quand le drapeau tricolore fut-il arboré librement au Canada ? C'est Monsieur Benjamin Sulte qui a répondu à cette question. (11) Le drapeau tricolore a paru sur les bords du Saint-Laurent en 1854, avec les premiers navires de la Compagnie Allan. C'était au lendemain de l'alliance franco-anglaise que la guerre de Crimée avait fait naître. L'année suivante, 1855, c'était la "Capricieuse" venant de France qui se rendait à Québec. La frégate française, por-

(11) Cf. *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. 10, p. 151.

tant à sa corne d'artimon le drapeau tricolore, fut saluée avec enthousiasme par les Canadiens-français. Ce fut une explosion de sentiments patriotiques dans toute la province de Québec. Crémazie voulut chanter ce drapeau qui annonçait "le retour de nos gens".

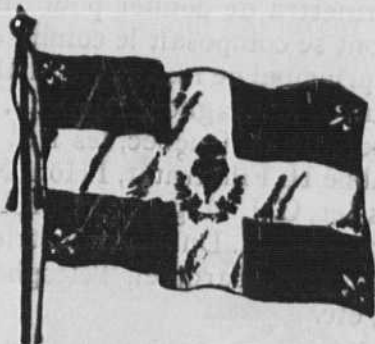
Des événements plus rapprochés de nous, le troisième centenaire de la fondation de Québec, en 1908, le Congrès de Langue Française, en 1911, et la guerre récente qui vient de se terminer si glorieusement pour notre mère-patrie et les pays alliés, ont pour longtemps implanté parmi nous le glorieux étendard de la France.



LE DRAPEAU PAPAL

La création du drapeau papal, si cher aux catholiques de toutes les nations, remonte à l'origine même des États du Pape. Il a été apporté au pays par les zouaves pontificaux à leur retour de Rome, en 1870. On connaît la célèbre croisade à laquelle prirent part les catholiques du monde entier. Mûs par un sentiment de piété filiale et de vénération pour le Souverain Pontife, Pie IX, dont les États venaient d'être envahis par les hordes garibaldiennes, quelques centaines de nos compatriotes volèrent, en 1869, au secours du Vicaire de Jésus-Christ. Le retour de ces vaillants soldats fut brillamment fêté et l'on vit alors apparaître chez nous l'étendard papal dont les armes sont si significatives. Le drapeau du Pape se répandit bientôt dans

toutes les paroisses canadiennes. Il est aujourd'hui de toutes les fêtes religieuses et patriotiques.



LE DRAPEAU DU SACRE-COEUR

La question d'un drapeau national occupait nos pères dès 1807, dit Benjamin Sulte. On exprimait dès lors le vœu d'avoir un drapeau, qui caractériserait la nation canadienne-française. (12)

On a beau dire et beau faire, les Canadiens-français ne veulent pas être confondus avec les races qui les entourent. Ils constituent un peuple distinct sur cette terre d'Amérique, ils le sentent, et, instinctivement, ils l'affirment, en arborant, dans les jours de fête nationale et de réjouissance publique, un drapeau distinctif.

A l'occasion de la fondation de la Société Saint-Jean-Baptiste, en 1842, la question fut discutée ; on proposa un tricolore rouge, blanc et vert (13). Ce drapeau fut considéré comme drapeau de la Société jusqu'en 1888, alors que, par imitation sans doute, elle choisit le tricolore français.

La question d'un drapeau national fut de nouveau discutée sérieusement il y a une vingtaine d'années. Quelques articles parus dans la "Vérité" de Québec, donnèrent lieu à la formation de deux comités d'études en 1902, l'un à Mon-

(12) Cf. *Les Origines de la Société Saint-Jean-Baptiste, "Fête Nationale des Canadiens-Français"*, vol. I, p. 13.

(13) Cf. *Le Canadien*, Québec, 27 juin, 1842. *La Gazette de Québec*, 25 juin, 1842.

tréal, dont feu Monsieur le Chevalier Prendergast était le président, et l'autre à Québec. (14)

On nous permettra de donner pour l'histoire les noms des personnes dont se composait le comité de Québec : Mgr Th. G. Rouleau, principal de l'École Normale Laval, de Québec, Monseigneur C. A. Gagnon, l'abbé P. E. Roy, aujourd'hui évêque auxiliaire de Québec, les RR. PP. Champsagne et Paré, S. J., l'abbé H. Filiatrault, l'Hon. Némèse Garneau, MM. Cyrille Tessier, C. J. Magnan, l'Hon. Thomas Chapais, Dr. J. A. Couture, J. E. A. Dubuc, industriel de Chicoutimi. J. N. Gastonguay, J. P. Tardivel, Téléphore Verret, H. J. J. B. Chouinard, etc.

Dès la première séance qui eut lieu en septembre 1902, à l'École Normale Laval de Québec, M. Téléphore Verret, alors président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Sauveur, fut élu président. (15)

En 1903, les membres des deux comités, après avoir étudié longuement cette question, proposèrent comme drapeau national des Canadiens-français le drapeau du Sacré-Coeur que l'on connaît laissant au peuple, non moins qu'à la Providence, le soin de ratifier ce choix. (16)

Le fond du drapeau canadien du Sacré-Coeur est bleu; une fleur de lis orne chaque coin; il est traversé d'une croix blanche dans toute sa longueur et sa largeur. Au centre de la croix se trouve l'image du Sacré-Coeur de Jésus, entourée de feuilles d'érable.

Ce drapeau, tel que conçu, nous rappelle à la fois le drapeau de Champlain et la bannière de Carillon. Au premier, il a emprunté le fond bleu et la croix blanche, et à la seconde, ses fleurs de lis.

En plaçant l'image du Sacré-Coeur de Jésus au centre de la croix, les promoteurs de ce drapeau ont voulu se ren-

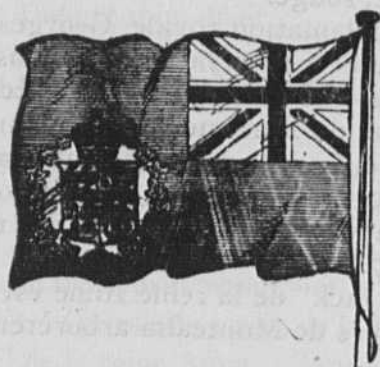
(14) Ces articles venaient à la suite d'une lettre de Léon XIII sur la dévotion au Sacré-Coeur. Cf. *la Vérité*, de Québec, années 1900 à 1903.

(15) Les autres officiers étaient MM. Cyrille Tessier, trésorier, et H. Magnan, secrétaire.

(16) Après seize ans, on constate que le drapeau du Sacré-Coeur est répandu par milliers dans tout le Canada, surtout dans la province de Québec.

dre au désir même de Notre-Seigneur Jésus-Christ, si clairement exprimé à la Bienheureuse Marguerite-Marie. (17)

Les feuilles d'érable qui entourent l'image du Sacré-Coeur sont ici emblématiques. On sait que la feuille d'érable est l'emblème des Canadiens, comme le lis est l'emblème de l'ancien royaume de France, la rose celui de l'Angleterre, le chardon celui de l'Ecosse et le trèfle celui de l'Irlande.



LE DRAPEAU DU CANADA.

L'histoire du drapeau anglais est assez ancienne. Son origine se confond avec celle du drapeau français. Toutefois, le "Union Jack" actuel, qui est celui de Georges III d'Angleterre, ne fut créé qu'au commencement du XIX^{ème} siècle.

Nous avons vu au début de cette étude en quelle circonstance les Anglais adoptèrent la croix rouge, par opposition, aux Français, qui gardèrent la croix blanche. Il n'est pas sans intérêt de connaître la composition du drapeau qui flotte sur nos édifices publics et qui a pour mission de protéger nos institutions, notre langue et nos droits.

Le "Union Jack" anglais se compose de trois croix superposées : 1.—La croix de saint André (Scotch Jack),

(17) Cf. *Le drapeau national des Canadiens-Français*, Québec, 1904, p. 67.

dont l'existence remonte au X^{ème} siècle. Elle consiste en une croix blanche, dite de saint André, sur fond bleu. 2.— La croix de saint Georges (English Jack), qui est une croix rouge sur fond blanc. Elle date du XII^{ème} siècle. 3.— La croix de saint-Patrice (Irish Jack), dont l'origine remonte au XVII^{ème} siècle, c'est aussi une croix rouge, dite de saint André, sur fond blanc. Comme on le voit, les trois couleurs du drapeau anglais sont celles du drapeau français : bleu, blanc, rouge.

Par une proclamation royale, Georges III d'Angleterre crea, en 1801, le "Union Jack" dont nous venons de donner les éléments. Pendant les deux siècles qui précéderent la formation du Parlement du Royaume-Uni d'Angleterre et d'Irlande, deux croix seulement composaient le drapeau anglais : ce sont celles de saint Georges et de saint André. Ce drapeau avait été créé par la reine Anne d'Angleterre, en 1707.

Le "Union Jack" de la reine Anne est donc le drapeau que les vainqueurs de Montcalm arborèrent sur Québec en 1759.

Par la même proclamation de 1801, l'enseigne rouge portant le "Union Jack" de Georges III, près de la hampe, représentait la marine marchande d'Angleterre, et l'enseigne bleue, portant le même "Union Jack" était réservée à la marine royale d'Angleterre.

En 1865, les vaisseaux appartenant au Gouvernement du Canada eurent le privilège d'arborer l'enseigne bleue, mais celui-ci devait porter en plus les armes du Dominion. Toutefois, en 1892, pour distinguer la marine d'Angleterre d'avec celle du Canada, l'amirauté anglaise assigna l'enseigne rouge portant les armes du Canada pour la marine canadienne. C'est ce drapeau qu'on nomme aujourd'hui le drapeau du Dominion, ou drapeau du Canada.

Ajoutons que, par proclamation royale de 1870, l'enseigne rouge portant les armes du Dominion surmontées d'une couronne fut assignée au gouverneur-général du Canada. Le drapeau d'un lieutenant-gouverneur devait de

même, être l'enseigne rouge, mais il ne comportait que les armes de sa province. (20)

LES ARMES DE L'ANGLETERRE.

Les armes d'Angleterre : "écartelées au premier et au quatrième de gueules à trois léopards d'or l'un sur l'autre", avec la devise : Dieu et mon droit ;

LE DRAPÉAU AMERICAIN

L'origine du drapeau américain remonte à l'année 1776, quand le peuple des États-Unis secoua le joug anglais et devint une nation. Le premier drapeau arboré par Washington avait un fond à rayures rouges et blanches, représentant les treize États primitifs ; près de la hampe se trouvait le "Union Jack" de la reine Anne. L'année suivante, 1777, les couleurs de l'Angleterre furent remplacées par une couronne de treize étoiles représentant aussi les 13 États confédérés. En 1814, les étoiles disposées en quadrilatère sont au nombre de 15. En 1919, le drapeau porte 48 étoiles, représentant l'union des 48 États de la République Américaine, et 13 rayures blanches et rouges qui rappellent les 13 États primitifs.

Depuis l'entrée des États-Unis dans la glorieuse alliance des nations contre l'Allemagne, le drapeau étoilé est arboré au Canada plus que jamais à côté des drapeaux anglais et français. (21)

(20) *The Flag, its origin and meaning*, by C.-P. Band and E.-L. Stovel, 1918 — Toronto — The Musson Book Co. publishers.

(21) Cf. *The Star War Album*. Montréal, 1918.



LES ARMES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Les armoiries des quatre premières provinces confédérées : Québec, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Ontario, furent assignées par Sa Majesté la Reine Victoria le 26 mai 1868. Voici la description des armes de la province de Québec telles que décrites dans le mandat royal ; nous la trouvons dans le livre de Monsieur Ernest Gagnon "Le Palais Législatif de Québec" : "d'or, à la fasce de gueules, chargé d'un lion d'or passant regardant, accompagné en chef de deux fleurs de lis d'azur et en pointe de trois feuilles d'érable sinople tigées."

LA DEVISE "JE ME SOUVIENS".

La devise : "Je me souviens" fut plus tard ajoutée au bas des armes de la province de Québec. C'est en 1883 qu'elle a revêtu pour ainsi dire, un caractère officiel. Lors de la construction du Palais Législatif, Monsieur Eugène Taché, architecte et sous-ministre des Terres et Forêts de Québec, en dressant le projet de la façade de cette imposante construction, introduisit la devise : "Je me souviens" au bas des armes de la province de Québec. Ce plan, adopté par le Gouvernement de l'époque, fut annexé au contrat relatif à la construction du Palais Législatif, lequel fut passé devant Maître Cyrille Tessier, notaire, le 9 février 1883,

sous l'autorité d'un arrêté du Conseil Exécutif. Il est vrai que cette devise n'a jamais été adoptée explicitement par mandat royal, mais l'adoption que le Gouvernement en a faite, par l'arrêté ministériel que nous venons de mentionner, lui donne un titre officiel.

Quel est le sens historique de cette devise ? Monsieur P. G. Roy dit que les mots qu'elle contient sont une heureuse conception, puisqu'ils disent clairement le passé, le présent et le futur de la seule province française de la Confédération canadienne.

Et c'est bien la pensée exprimé par un de nos compatriotes les plus distingués, l'honorable Monsieur Jetté, ancien lieutenant-gouverneur de la province de Québec. Dans un discours qu'il fit à l'occasion du passage du comte de Paris à Québec, en 1890, l'honorable Monsieur Jetté disait en substance : Nous résumons son discours. (19)

“Nos pères en venant fonder la Nouvelle-France avaient apporté avec eux la foi et la langue ancestrale, avec les us et coutumes, les lois, l'organisation civile et religieuse, en un mot, tout ce qui avait fait de la France la plus grande nation du monde. Or, ce fut tout cela qui a façonné la province de Québec à l'image de la mère-patrie ; c'est-à-dire, que ce fut la fidélité du peuple canadien aux traditions françaises et catholiques qui lui a valu sa conservation.

“Aussi, en changeant d'allégeance, notre peuple, si fortement trempé, si uni, si homogène, a prouvé au monde entier qu'un siècle de vicissitudes et de luttes parfois sanglantes, n'ont pu ni l'entamer, ni l'amoindrir, non pas même ralentir son merveilleux développement.”

Et sir Louis Jetté concluait en disant que c'est en restant fidèle aux traditions françaises et catholiques des aïeux, que le peuple canadien atteindrait les destinées que la Providence lui avait tracées dans la Nouvelle-France.

Voilà bien le sens historique que comporte la devise : “Je me souviens”, que Monsieur Eugène Taché a ajoutée

(19) *Annales des Canadiens français*, vol. 3.

aux armes de la province de Québec, en la plaçant à la façade du Palais Législatif, en 1883.

ARMES ET EMBLEMES DE L'IRLANDE

Les armes de l'Irlande : "d'azur, à la harpe d'or", avec la devise : Erin go bragh. (18)

L'origine des armes et du drapeau irlandais est quelque peu confuse. La croix rouge de saint Patrice, sur fond blanc, et qui fait partie du Union Jack de Georges III, existait dès 1690. Près d'un demi siècle auparavant, en 1648, les armes de l'Irlande apparaissant sur le drapeau an-



glais : écusson à tranche verte, harpe dorée sur fond azuré.

Mais la riante contrée qu'on a si justement surnommée la "Verte Erin" a adopté depuis des siècles les couleurs vertes et la harpe dorée qui constitue son drapeau national.

La devise des Irlandais, en langue celtique, "Erin go bragh", signifie "Erin for ever !"

Le trèfle rappelle la mémoire de saint Patrice, le patron de l'Irlande. On dit que cet apôtre zélé, prêchant les hérétiques anglais, se servait comme terme de comparaison de la branche du trèfle. "De même, disait-il, que ces trois feuilles de trèfle ne forment qu'une seule branche, de même les trois Personnes divines ne font qu'un seul Dieu : "Tria sunt in uno".

(18) Cf. *Palais Législatif de Québec*, par Ernest Gagnon, p. 40.

ARMES ET EMBLEMES DE L'ECOSSE

Les armes de l'Écosse : "d'or, chargé d'un lion de gueules entouré d'un double trescheur fleuroné et contre-fleuronné du même", avec la devise : Nemo me impune lascescit.

Le drapeau écossais est très ancien, on fait remonter son origine à peu d'années après la mort de saint André, apôtre. Au dixième siècle, il fut adopté par l'Écosse comme emblème national. Le drapeau écossais, "Scottish Jack", fait partie intégrante du "Union Jack" depuis le commencement du dix-septième siècle. Il se compose d'une croix blanche, dite de saint André, sur fond blanc. La fleur du chardon est l'emblème des Écossais. Cette plante épineuse voudrait-il dire : "qui s'y frotte, s'y pique" ?

HORMISDAS MAGNAN

QUESTIONS

Il a été établi par M. Sulte et par quelques autres de nos historiens qu'une organisation de milice avait été faite sous le régime français et que cette organisation exista même jusqu'à la Conquête. Les rôles de ces milices ont-ils été conservés ? Où peut-on les consulter ?

SOLD.

D'après l'art de sépulture de Marie-Anne Pinquet, épouse de Louis Chambalon, inhumée dans la cathédrale de Québec le 15 avril 1694, Chambalon aurait été en même temps notaire royal et médecin. Je connaissais bien Chambalon comme notaire mais j'ignorais qu'il fut médecin. A-t-il réellement été médecin ?

M. D.

Le 4 mars 1704, Jacques Touzav, avocat en Parlement, signe comme témoin un acte de François Genable, notaire à Québec. Que faisait ce Touzav à Québec en 1704 ? A-t-il fait souche au Canada ? A-t-on des renseignements sur lui ?

CUR

Dans *Le drame de Varennes* par Lenôtre (n. 301) il est question de l'interrogatoire de Marie-Madeleine Lechevin de Billv, épouse du sieur Pierre-Edme Neuville, porte-Malle de Monsieur, âgée de 36 ans *originaire du Canada*. Une canadienne aurait-elle été mêlée à ces tristes événements ?

X. X. X.

Jean De Lisle et Jean-Guillaume De Lisle

JEAN DE LISLE

Les historiens et les annalistes, se fiant les uns sur les autres, ont si bien et tant de fois confondu Jean De Lisle, le colon, avec son fils Jean-Guillaume De Lisle qu'il paraît difficile de démêler l'écheveau d'erreurs qui encercle ces personnages.

Nous essayons d'indiquer ici, les vrais noms du père et du fils ainsi que leurs occupations respectives.

Jean De Lisle de la Cailleterie, premier du nom en Canada, fut négociant, arpenteur (1768-1771), notaire (1768-1787) délégué en Angleterre (1783) et marguillier (1787-8). Marié d'abord aux États-Unis vers 1753, il convole à Montréal en 1790 et décède dans cette ville en 1814.

Son fils, Jean-Guillaume De Lisle, fut notaire (1787-1819) et greffier de la fabrique Notre-Dame de Montréal de 1788 à 1798.

Presque tous les historiens prénomment, erronément, le premier De Lisle, Jean-Guillaume. On dit aussi parfois, qu'il fut secrétaire de la fabrique, ce qui est faux ; enfin, qu'il a publié un ouvrage sur l'administration des fabriques et ce n'est pas plus vrai.

Par ailleurs, des écrivains ont faussement avancé (1) que le fils du colon, celui qui portait les prénoms de Jean-Guillaume avait été marguillier !

Passons aux faits.

Jean De Lisle premier, dans tous les documents des archives d'Ottawa (ils ont été vus pour nous par M. F. J. Audet), dans ceux des archives de la fabrique Notre-Dame (nous les avons compulsés avec M. O. M. H. Lapalice) et dans ceux du palais de justice de Montréal (procès-verbaux

(1) Et nous nous accusons d'être du nombre.

d'arpentage, actes notariés, etc.) ne prend jamais d'autres nom et prénom que : "Jean De Lisle." Il signe : "Jean De Lisle" et parfois "Jn De Lisle."

Sur un petit livre intitulé : "Connaissance du temps pour l'année 1710", par Lieutard, Paris, 1709, I vol. in-16 194 pp. le même colon signe : "Jean De Lisle" ; puis à trois autres endroits : "Jean" ou "Jn De Lisle de la Cailleterie". (Ce livre appartient aujourd'hui, à l'un de ses petits-fils, le docteur Arthur De Lisle, bibliothécaire du barreau de Montréal.)

Notre enquête ayant été faite avec soin, nous croyons qu'il n'existe pas de documents dans lequel le colon porte des noms et prénoms différents de ceux que nous signalons. Il n'y a donc pas lieu de l'appeler autrement que "Jean De Lisle" avec ou sans "de la Cailleterie".

Jusqu'à présent, un seul historien a reconnu son erreur. C'est l'abbé Daniel. Dans "Nos gloires nationales", (vol. II, p. 250) il donne d'abord du "Guillaume" à notre personnage, mais à la page 424 du même volume, il se corrige comme suit : "C'était Jean que s'appelait M. De Lisle, le premier."

Jean De Lisle n'a jamais été secrétaire de la fabrique. Il fut élu marguillier le 27 décembre 1787. Un an plus tard, le 27 décembre 1788, son fils, Jean-Guillaume, obtint la charge de greffier de la fabrique. Le père et le fils ont signé des procès-verbaux de délibérations, en leurs qualités respectives, ainsi qu'on peut le constater, par exemple, à la date du premier mars 1788 (archives de la fabrique).

On a prétendu encore que Jean De Lisle premier avait publié, vers 1777, un livre qui traitait de l'administration des œuvres de fabrique en Canada. C'est une autre assertion trompeuse dont nous parlons ci-après.

JEAN-GUILLAUME DE LISLE

Jean-Guillaume De Lisle (fils du précédent)..

Né vers 1757 aux États-Unis. Il reçut sa commission de notaire au mois de novembre 1787 et il pratiqua jusqu'à sa mort en 1819.

A la réunion des marguilliers du 27 décembre 1788, Simon Sanguinet, avocat, donna sa démission comme greffier de la fabrique parce qu'il venait d'être nommé juge de la "Cour des plaidoyers communs". Séance tenante, Jean-Guillaume De Lisle fut élu greffier et le père du nouveau titulaire qui était présent signe le procès verbal. Par la suite, comme nous le disons plus haut, le père et le fils ont signé au bas des mêmes procès-verbaux.

Sur Jean-Guillaume nous avons déjà publié dans le "Bulletin" diverses notes dont voici le sommaire : Il fut l'un des six citoyens qui paraissent vouloir fonder un théâtre de société à Montréal en 1789 (B. r. h. 1917, p. 191), la même année, il rédigea les propositions que les marguilliers présentèrent au sujet de la nomination d'un directeur du collège de Montréal (B. r. h. 1917, p. 207), enfin, il fut choisi maître des Frères du Canada, en février 1790, (B. r. h. 1917, p. 219).

Jean-Guillaume n'abandonna ses fonctions de greffier de la fabrique qu'au mois d'avril 1798.

Quant au livre sur les fabriques qui aurait paru en 1777, il n'y a qu'à lire le "Bulletin" de 1906, p. 255, pour apercevoir que cet ouvrage ne peut être de 1777 et n'a pas été préparé par le colon Jean. En effet, à la page ci-dessus indiquée on trouve le texte de la dédicace que l'auteur faisait de son travail au colonel Pierre Guy et il débutait ainsi : "Lorsque "je commençai cet ouvrage, je ne songeais d'abord qu'à me "procurer quelques connaissances dans les affaires de la "fabrique de cette ville (N. D. de Montréal) dont je venais "d'être nommé greffier"

Il ne s'agit donc pas de Jean De Lisle, le marguillier, mais de son fils Jean-Guillaume, le greffier, et l'ouvrage ne peut avoir été écrit qu'après le mois de décembre 1788.

Ce livre a-t-il été imprimé ? M. Aegidius Fauteux, l'érudit bibliothécaire de Saint-Sulpice, et M. G. Ducharme, le bouquin très connu, nous informent que ce traité est certainement resté inédit par ce qu'on ne le trouve dans aucune collection et qu'il ne figure dans aucun catalogue.

E. Z. MASSICOTTE

Un justicier de la statuaire et de la peinture dans nos vieilles églises

“Les églises de la campagne, dit l'abbé Ferland dans sa biographie de Monseigneur Plessis renfermaient beaucoup de peintures détestables, dont quelques-unes étaient de véritables caricatures plus propres à exciter la gaieté qu'à entretenir la piété des fideles. Mgr Plessis s'attachait à faire disparaître du lieu saint ces croûtes informes et à les reléguer dans les greniers, mais il avait beau les proscrire, il en échappait toujours quelques-unes, qui semblaient chargées de venger leurs compagnes exilées.” Des statues furent aussi condamnées à sortir du sanctuaire ou à ne s'y tenir que voilées ; des anges, d'allure peu séraphique, perdirent leurs ailes et rentrèrent dans la vie profane, en se pliant aux rôles les plus divers. On dit par exemple qu'il en est quatre aux angles du “jeu de balle” des élèves du collège de Sainte-Anne qui stimulent d'un geste inlassable l'entrain des récréations : c'est ce qu'ils ont jamais fait de mieux.

Les registres de l'église de Sainte-Anne de la Pocatière gardent un témoignage des rigueurs esthétiques de Mgr Plessis. En cours de visite pastorale le 24 juillet 1814, il consigne, entre autres ordonnances, celle “de couvrir de rideaux de serge ou de flanelle verte ou bleue quatre simulacres placés dans le sanctuaire, par lesquels on a voulu représenter les quatre évangélistes, et de les tenir couverts ainsi que les animaux qui les accompagnent, à faute de quoi la messe ne se célébrera plus au maître-autel, passé la présente semaine”. On devine que les simulacres ne prirent pas le voile, mais rentrèrent dans la poussière, car ils sont restés introuvables.

Quel malheureux sculpteur vit ainsi son oeuvre interdite ! Un ciseau évidemment novice attira la foudre ; ce ne peut être le ciseau réputé honorable d'un Jean Baillargé, bien que dans la reddition de comptes de 1780 par François

Lévesque, marguillier en charge on trouve au chapitre des dépenses : "Pour paiement de cinq statues et autres raccommodages par les sieur Baillarge, 168 livres." Au reste, une affirmation semblerait téméraire ; on s'expliquerait peu que les pseudo-évangélistes n'eussent pas attiré l'attention de Mgr Plessis dans sa visite pastorale de 1806, celle de 1810 ayant été faite par le coadjuteur.

D'autre part, que le grand évêque ne fut pas lui-même un artiste, c'est possible : "un homme ne peut pas tout avoir." L'abbé Casgrain a raconté qu'à Rome Mgr Plessis voulut trouver un défaut dans "La Transfiguration" de Raphaël. "Monsieur, dit un peintre se dressant majestueux et posant le pinceau qui s'efforçait à copier le maître, ici on ne critique pas, on admire." Le cure et les marguilliers de Ste-Anne ne crurent pas répondre ainsi à la sentence épiscopale. Ils firent bien.

DESBRAS

LE THÉÂTRE A MONTRÉAL EN 1787

Aux notes que nous avons déjà publiées sur le théâtre à Montréal en 1774 (13 r. h. 1917 p. 373) et en 1789 (B. r. h. 1917, p. 191) nous ajoutons celle-ci qui vous signale l'existence d'une salle de spectacles, cette fois en 1787.

Par devant le notaire J. G. Beek . . . fut présent Basile Proulx, bourgeois, demeurant en la ville de Montréal, lequel loue, du premier jour de janvier jusques et pour quatre mois consécutifs . . . à *Edward Allen et Company*, conducteurs d'un théâtre partie d'une maison sise en cette ville, rue des Récollets, derrière la maison occupée par le dit bailleur, consistant en un grand appartement où est actuellement construit le théâtre et tous les appartements du second étage du côté de la dite maison du dit bailleur et à lui appartenant . . . Ce présent bail fait moyennant la somme de quarante-deux livres, six chelins, cours actuel . . . pour les dits quatre mois . . . De plus, est convenu, entre les parties, que les preneurs jouiront d'un poêle qui est dans le second étage . . . et pour loyer duquel, le dit bailleur recevra, chaque nuit de représentation, un billet de loge pour lui ou un de sa famille seulement et non transportable à autre . . . Fait et passé, à Montréal, le 6 mars 1787.

Heureux bourgeois, qui pouvait troquer l'usage d'un poêle contre l'usage d'un siège de loge pendant toute une saison théâtrale !

E. Z. M.

LES COMPAGNONS DE CARTIER

Feu le Dr Dionne publia en 1889, à Québec, un résumé de ce qui avait été écrit en Canada et en France sur Jacques Cartier, et s'employa à classer le tout avec autant de clarté que possible, parce que ici et là ces auteurs n'apportaient pas tous le même matériel pour établir ce qu'ils énonçaient dans leurs articles. Cet écrivain canadien a composé un petit volume fort intéressant, et c'est peut-être ce qu'il y a maintenant de plus complet. Cependant il s'y trouve en son cours quelques légères inexactitudes. Dans le domaine historique, le champ des découvertes n'est jamais absolument clos, et si l'on n'a pas la bonne fortune de mettre au jour une gerbe enfouie en quelque coin ignoré, il y aura toujours la glanure, très estimable parfois.

Nous voyons à la page 304 de son livre le rôle incomplet (74 hommes sur 110) de l'équipage des trois vaisseaux : la "Grande Hermine", la "Petite Hermine" et "l'Emerillon". Il dit :—"Le récit du deuxième voyage a conservé les quatre noms suivants." Et, au lieu de quatre il en ajoute un de plus, ce qui ferait 79. Puis, il compte celui que mentionne le P. de Charlevoix, 80, et ensuite quatre autres sans indiquer où il les prend. En tout 84.

Ses numéros d'ordre 82 et 83 nous semblent couvrir un seul personnage. Ci :

82. Jean Garnier, sieur de Chambeaux.

83. Garnier de Chambeaux.

Le livret des fêtes du tricentenaire de Québec donne aussi une liste des équipages de 1535, (74 hommes) fournie par M. Ramé, à laquelle on a ajouté neuf noms, dont les quatre découverts à la suite du récit du deuxième voyage (78), celui de Charlevoix (79) et quatre sans dérivation annoncée, portant le total à 83, un de moins qu'au livre du Dr Dionne. On relève à la fin de la liste du livret :

Jean Garnier.

Pierre de Chambeaux.

D'où vient ce dernier personnage ? Où a-t-on pris ce nom de Pierre ? N'est-il pas mis pour "Sieur" de Chambeaux titre qui appartenait à Jean Garnier ? Car il est certain que Jean Garnier, sieur de Chambeaux, est venu au pays avec Cartier. L'historien breton qui nous apprend ce fait ne mentionne que Jean et pas de Pierre. Si les deux avaient participé à l'expédition pourquoi en aurait-il nommé qu'un ?

La nomenclature du docteur Dionne se termine par un nom qui résonne beaucoup comme celui de Charles Guillot, secrétaire de Cartier, la voyelle "u" étant remplacée par "a". Il est bien possible qu'il y eut à bord des vaisseaux de Cartier deux hommes s'appelant l'un Charles Guillot et tel autre Charles Gaillot tout comme il y avait un Laurent Gaillot et un François Guillot, mais les deux premiers se ressemblent tant que l'on peut bien concevoir des doutes sur l'authenticité de Charles Gaillot (absent du livret des fêtes de 1908) étant connu que l'ancienne écriture avait une tournure hiéroglyphique se prêtant admirablement bien à cette confusion. M. Jouons des Longrais, auteur breton qui a fait une étude spéciale de ces noms a corrigé les fautes orthographiques des listes précédentes aux 74 noms. Il accompagne presque chaque nom dans la revue qu'il en fait, de remarques ou commentaires sur les familles contemporaines de St-Malo ainsi dénommées mais il est muet à l'égard des Guillot et Gaillot. Sa liste révisée est celle qu'il conviendrait d'adopter, croyons-nous.

Il n'existe pas, dit-on, de listes officielles des rôles des premier et troisième voyages de Cartier. On sait seulement que soixante-un hommes ont traversé l'Atlantique en 1534.

L'abbé Manet, de St-Malo, a cité Olivier Dubreuil et Jacques Maingard pour ce millésime. M. Dionne a cru que l'abbé s'était trompé et que ce n'est qu'au deuxième voyage qu'ils ont placé. Cependant il ne fait paraître que Maingard

au voyage de 1535 et laisse Dubreuil de côté. Nous ne pouvons nous prononcer à l'égard de celui-ci, mais nous avons trouvé des noms des gens du premier voyage et les voici :

“Jean Garnier, sieur de Chambraux (non Chambeaux) de la paroisse de St-Méloir-des-Ondes, évêché de St-Malo, commanda une nef sous les ordres de Jacques Cartier, et découvrit avec lui le Canada en 1534.” (P. de Courcy ; Armorial et Nobiliaire de Bretagne, article Garnier, volume I, page 342.)

“Lorsque Cartier partit de St-Malo le 20 avril, 1534, il laissait à terre son beau-frère Alain Maingard, mais il était accompagné de : Jehan Maingard Huperie, Guillaume Maingard, Thomas Maingard, Michel Maingard, Raoullet Maingard, Perrot Maingard, Jacques Maingard, maître du galion l’“Emerillon.” (Annuaire de la Noblesse, Paris, 1883.)

Ce qui ferait neuf noms, Cartier inclus, du personnel du premier voyage, et s’il faut prendre Olivier Dubreuil donné par l’abbé Manet, nous en aurions dix. Alors, plus que cinquante-un à trouver !

Nous avons parlé des vaisseaux de Cartier ; nous terminerons par la remarque suivante : M. Des Longrais émet une supposition qui manque de force sur l’origine des noms ; la “Grande Hermine” et la “Petite Hermine”. Il croit qu’on a pu les appeler ainsi à cause de Hermine Jalobert, soeur probable de Macé Jalobert, capitaine et pilote de la “Petite Hermine”. Hermine, dit-il, était un nom très rare parmi les dames de St-Malo. Ne serait-ce pas plutôt parce que les ducs de Bretagne, maîtres de St-Malo, blasonnaient alors d’hermine plein ? ou bien parce que une hermine figurait aux armes de St-Malo, ou encore en l’honneur de l’ordre chevaleresque breton de l’Hermine.

RÉGIS ROY

RÉGIS ROY

GAULTIER

De Varenne ; de la Verendrye ; de Boumois ; du Tremblaye, Sc.

La famille Gaultier qui nous a donné René, sieur de Varennes est originaire d'Angers. Différents rameaux s'étendirent aux alentours de cette ville, à l'ouest et à l'est. M. de Varennes est de Bécon, environ quinze milles au couchant d'Angers. Le nom de la Vérendrye était porté en France par un oncle de René. M. Louis Gaultier, sieur de Boumois, demeurait, en septembre 1666, à St-Martin-de-la-Place près Saumur (trente milles à l'est d'Angers) et pour se conformer à la recherche de la noblesse promulguée à Tours, il comparait par procuration et dit qu'il entendait maintenir sa qualité d'écuyer comme issu de parents nobles et écuyers. Il se déclare l'aîné de sa famille (du rameau de Boumois, et à ce titre reconnaît pour frère Charles Gaultier, demeurant aussi au lieu de Boumois.

Ceci nous explique la provenance du nom Boumois porté par des membres de la famille de Gaultier de Varennes.

Les armes déclarées par Messieurs Gaultier en 1666 à Tours, se ressemblent par plusieurs points, ce qui nous pousse à les croire parents.

Il y avait la paroisse de Varenne en l'élection de Saumur, et la Tremblaye, était dans la paroisse de Cholet, ressort d'Angers.

On comptait alors un Jacques Gaultier, sieur de Fontaines, demeurant à Tours, ecuyer, cousin germain de Jean Gaultier, sieur de Bruslon.

Il y avait encore un Gaultier, sieur de St-Germain : Jacques Gaultier, sieur de la Grange, conseiller du roi au présidial d'Angers, et son fils Jacques, et un neveu Jacques, sieur des Places. Ces trois derniers demeuraient à Angers. Leur noblesse remontait à 1493.

REGIS ROY

Les archives de l'évêché de Québec, à l'époque du siège de cette ville, 1759

Pardevant les notaires royaux en la ville et gouvernement de Québec y résidant soussigné est comparu MMr Joseph François Perrault, prêtre chanoine de l'église cathédrale, vicaire général du diocèse de Québec, lequel auroit déclaré aux dits notaires qu'aux approches du siège de Québec, vers le quinze may mil sept cent cinquante neuf, les archives et effets de l'Évêché auroient été envoyés en différens endroits à Montréal, aux Trois Rivières, par feu Seigneur de Pootbrillant, lors Esveque de Québec, que les dits archives et effets n'auraient pas encore esté trouvés, rassemblés et rapportés, ce quy le mettroit hors d'état de représenter à l'enregistrement pour le temps prescrit les titres et soumission de les représenter toutes fois et quand il dé le delay suffisant sous la déclaration qu'il fait des dits titres et sumission de la représenter toutes fois et quand il les aura trouvés et de satisfaire à toutes obligations de quoy il auroit requis acte à luy accordé, fait et passé à Québec. Étude de Lemaitre Lamorille un des dits notaires soussignés, l'an mil sept cent soixante cinq, le vingt décembre avant midy et a signé

PERRAULT CHne Vgl.

Louet

LEMAITRE LAMORILLE

20 xbre 1765.

L'original de cet acte se trouve aux Archives Judiciaires de Québec.

J. B. C.

Vente d'une negresse

Vente d'une negresse par M. Amable-Jean-Joseph Came de Saint-Aigne, officier dans les troupes du détachement de la marine, à Claude Pecaudy de Contrecoeur, capitaine dans les mêmes troupes (Lanoullier, 6 juin 1749).

Pardevant les notaires royaux en la prevosté de Québec y résidant sous-signé fut présent Amable-Jean-Joseph Came Ecuyer sieur de St-Aigne, officier dans les troupes du détachement des troupes de l'Isle Royale en garnison en cette ville, lequel a par ces présentes, vendu, cédé et transporté dès maintenant et à toujours, une negresse nommée Louison âgée de vingt-sept ans environ, à luy appartenante à Claude Pecaudy Ecuyer sieur de Contrecoeur Capne des troupes du détachement de la marine en garnison à Montréal, stipulant pour luy Monsieur Maître Frs. Daine, conseiller du Roy, lieutenant général de la Prevoté de cette ville; à ce présent acceptant pour luy et à l'instant la dite negresse aurait été remise à mon dit sieur Daine au dit nom, la ditte vente faite moyennant la somme de mille livres en un billet de mon dit sieur Daine payable à volonté en datte de ce jour. Car ainsi a été convenu entre les parties. Promettant etc obligeant etc renonçant etc. Fait et passé en l'hôtel de mon dit sieur le lieutenant général l'an mil sept cent quarante neuf le six juin avant midy et ont signé après lecture faite.

Daine Came de St-Aigue Imbert Lanoullier

Daine Came de St-Aigue Imbert Lanoullier (1)

(1) Archives Judiciaires de Québec.